Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_04-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 28 août 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants :

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
24 août 2026

Date d'affichage
24 août 2026

N° de la délibération **:**
2026/08/04

Objet de la délibération **:**
Convention de mise à disposition du terrain de football communal entre la commune de Boquého et la commune de Plerneuf

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit août à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, LE BELLEGO, OLLIVIER, Mmes. QUILGARS LABARRE, JAFFRAIN, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. BARBIER pouvoir à Mr. CLERMONT Mme. LE GALLOU pourvoir à Mme. QUILGARS LABARRE, Mme. BOLLORÉ pouvoir à Mme. VANCAPPEL, Mme DESNOS pouvoir à Mme. JAFFRAIN,

Secrétaire de séance : Mr. CHASSAGNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le projet de convention ci-joint annexé ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Boquého nous a sollicité pour mettre à disposition le terrain de football communal pour les entrainements de leur club de football, l'Étoile du Leff.

Il ne dispose à Boquého que d'un seul terrain, éclairé sur la moitié seulement de sa surface. Cette contrainte rend difficile l'organisation des entrainements du soir dans de bonnes conditions, surtout l'hiver.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition du terrain de football et des équipements y attenants.

La mise à disposition est faite moyennant la somme de 1300 euros annuelle, avec une révision chaque année. Les entités bénéficiaires s'engagent à utiliser les équipements exclusivement pour l'exercice du football et à respecter les consignes de sécurité et d'accès au public prévues par la réglementation.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_04-DE

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_04-DE

La convention est conclue entre [illegible] commune de Plerneuf pour une saison de football de septembre à juin, renouvelable chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

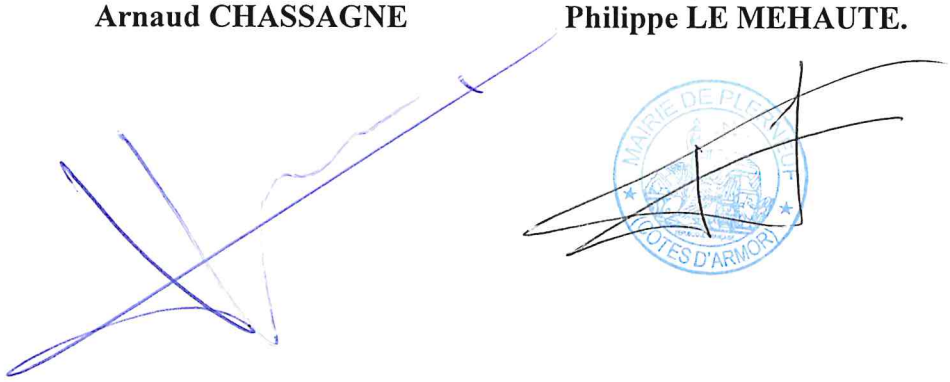
APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la convention ci-jointe annexée ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe annexée.

Le secrétaire de séance
Arnaud CHASSAGNE

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_04-DE